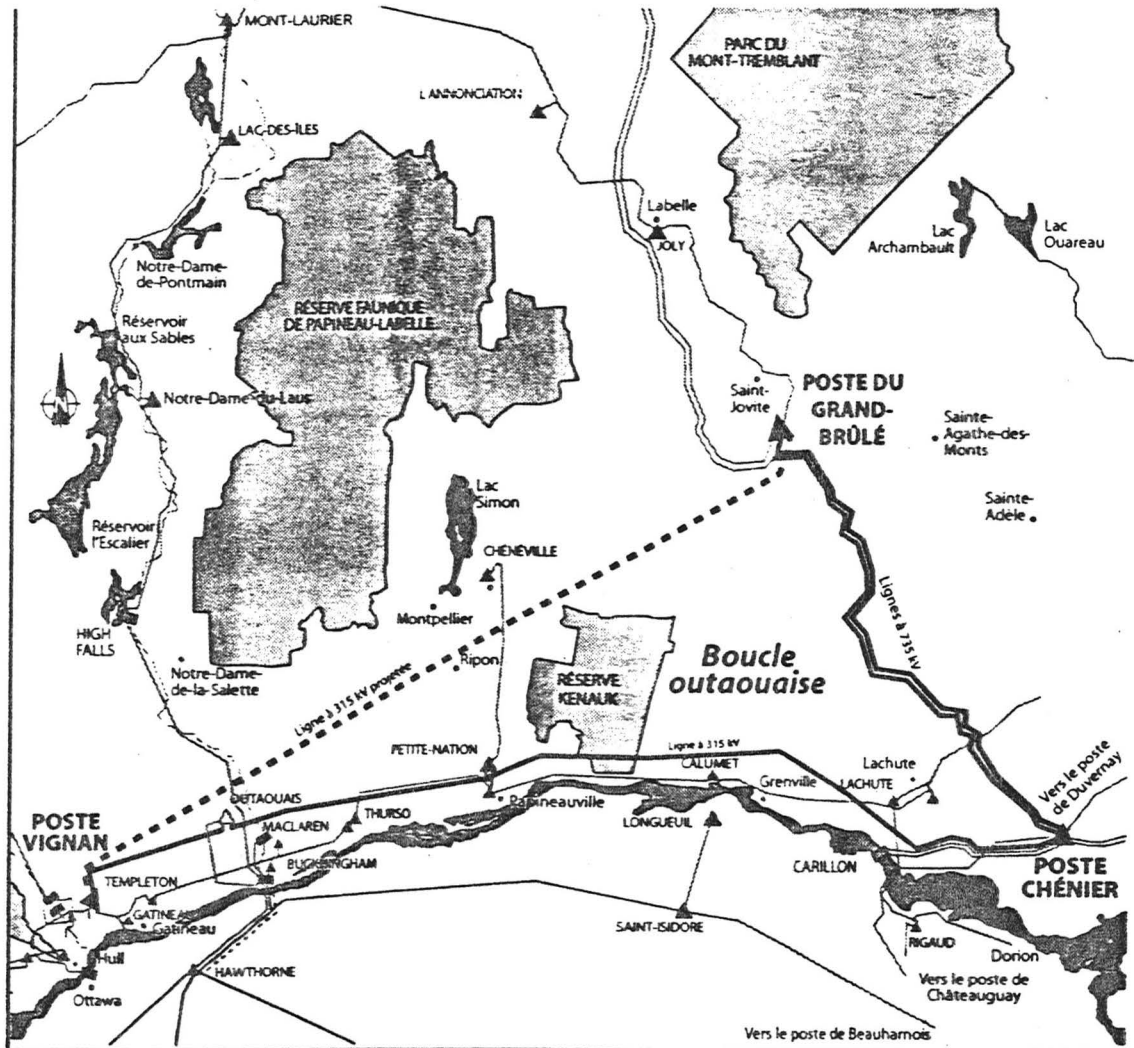


Document révisé

Boucle outaouaise

**Ligne à 315 kV
Grand-Brûlé—Vignan**



Résumé
du rapport d'avant-projet

Le projet en bref

Hydro-Québec projette de construire une ligne à 315 kV afin d'améliorer la sécurité de l'alimentation électrique de la région de l'Outaouais. Cette ligne d'une longueur d'environ 150 km reliera le poste du Grand-Brûlé, situé à Saint-Jovite, au poste Vignan, situé à Gatineau.

Actuellement, la région de l'Outaouais est reliée au réseau principal par une seule ligne de transport à 315 kV en provenance du poste Chénier, situé dans la région de Mirabel. Cette ligne alimente le poste de la Petite-Nation, à Papineauville, et le poste Vignan. C'est ce dernier poste qui dessert la grande région de Gatineau-Hull. Dans l'éventualité de la perte prolongée de la ligne Chénier-Vignan, comme cela s'est produit à la suite du verglas de janvier 1998, la production des centrales locales et l'apport des réseaux voisins ne suffiraient pas à satisfaire tous les besoins de la région en période de forte demande.

Après avoir analysé les diverses possibilités, Hydro-Québec conclut que la meilleure solution consiste à construire une nouvelle ligne à 315 kV entre les postes du Grand-Brûlé et Vignan. La nouvelle boucle à 315 kV ainsi formée entre les postes Chénier, du Grand-Brûlé et Vignan assurera aux populations de l'Outaouais une meilleure sécurité d'alimentation (voir la figure 1).

Le présent document résume la démarche qui a conduit Hydro-Québec à retenir la solution de bouclage du réseau de l'Outaouais et à établir le tracé de la ligne projetée. Pour plus d'information, les lecteurs sont invités à consulter le rapport d'avant-projet, en trois volumes, intitulé *Boucle outaouaise : Ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignan*.

- Construction d'une ligne à deux circuits (ligne biterne) à 315 kV d'une longueur de 150 km entre le poste du Grand-Brûlé et le poste Vignan.
- Modifications au poste du Grand-Brûlé.
- Modifications au poste Vignan.
- Mise en service en août 2002.
- Coût de l'ordre de 175 millions de dollars.

Les grandes lignes du projet

Surveillance et suivi en matière d'environnement

Hydro-Québec surveillera le déroulement des travaux à toutes les étapes de la construction de la ligne, notamment en ce qui touche la mise en œuvre des mesures d'atténuation prévues dans le rapport d'avant-projet.

Elle veillera également, grâce à un programme de suivi, à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et à mesurer les impacts réels du projet. Ce suivi portera plus particulièrement sur les écrans boisés qui auront été conservés ou implantés le long de l'emprise de la ligne ainsi que sur le bruit ambiant produit par les postes du Grand-Brulé et Vignan.

Coût des travaux

Le coût global du projet de la boucle outaouaise a été révisé à quelque 175 millions de dollars (dollars de réalisation).

Calendrier des travaux

La construction de la ligne Grand-Brulé—Vignan débutera à l'hiver 2001 alors que l'agrandissement du poste du Grand-Brulé et les modifications au poste Vignan débiteront à l'été 2001, après qu'Hydro-Québec aura reçu toutes les autorisations requises. Les travaux s'échelonneront jusqu'à la mise en service de la ligne, prévue en août 2002.

La construction de la ligne comprend les étapes du déboisement, de l'installation des fondations, du montage des pylônes et du déroulement des câbles. Les essais de mise en route et la remise en état des lieux viendront clore le programme des travaux.

Retombées économiques régionales

Programme de mise en valeur intégrée

Hydro-Québec tient à ce que la réalisation de ses projets soit l'occasion pour elle de participer activement au développement des communautés concernées. À cette fin, elle met à la disposition des municipalités et des MRC des crédits pouvant atteindre 1 % des sommes engagées dans le projet.

Ces crédits peuvent être utilisés pour réaliser des initiatives dans deux grands domaines : l'amélioration de l'environnement et de certaines infrastructures municipales, et l'appui au développement régional. Le programme de mise en valeur s'applique dès qu'Hydro-Québec obtient les autorisations gouvernementales requises pour réaliser le projet.

Retombées économiques directes

La réalisation du projet Grand-Brûlé—Vignan entraînerait des retombées économiques directes d'environ 25 millions de dollars dans la région de l'Outaouais, si on inclut les sommes versées au titre du programme de mise en valeur intégrée. Ce montant représente 14 % du coût total des travaux.

Cadre juridique

Le projet est soumis à un régime juridique complexe, qui impose les autorisations, décrets et avis suivants :

- décret environnemental pris par le gouvernement en vertu du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* ;
- décret de construction pris par le gouvernement en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* ;
- autorisation de la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) relativement à l'utilisation de sols situés en zone agricole protégée ;
- avis de conformité au schéma d'aménagement émis par les MRC en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- décret d'expropriation pris par le gouvernement en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* et de la *Loi sur l'expropriation* ;
- certificat d'autorisation délivré par le ministre de l'Environnement du Québec conformément aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.